

4
67
1

Memoire fait par M^r. De Brecelles
contre mes cahiers de Philosophie, et
presenté a S. E. M^r. le Cardinal De Noailles
le 26 fevrier 1705.

Ex Logica

1. Postquam conclusit Auctor et probavit Logicam artificialem ad scientias etiam in statu perfecto habendas simpliciter et absolute necessariam non esse, sic objicit 2^o.

Ut aliquis sit immotus in sua scientia, debet solvere posse difficultates et sophismata omnia quae contra proponi possunt.

Atqui fieri hoc non potest sine Logica artificiali. Ergo

Respondeo neg. majorem quae nimium universalis est: neque enim dum humanae mentis conditionem, hoc est, angustias et inconstantiam intueor, crediderim esse posse quoddam ita in scientia securus, nullam ut omnino in his quae evidentiter norunt, difficultatem patiantur, omniaque in speciem pugnancia ad libitum componant. . . . 2^o Nemo nostrum suae libertatis evidentiter conscius sibi non est. Num tamen omnia solvere quis potest quae ex divinis Decretis solent in contrarium adduci? Quid vero si supernaturalium rerum seu mysteriorum exempla huc advocem, quid, inquam, in fide christiana certum immotumque magis quam S. Trinitatis mysterium? Neque tamen possumus omnia solvere et explicare quae ab Ariarianis olim atque etiamnum ab Aethiis, Socinianis aliisque pestibus objici aut quaevis solent. . . . 3^o hinc quae merito Cartesius inter axiomata illud posuit: non ideo neganda esse clara, quod obscura quaedam inde inferantur, quae nequeas animo comprehendere.

Remarques

A

1^o Cette proposition generale, neque enim crediderim esse posse quoddam t^{er}. est fautive et dangereuse, et donne lieu de douter des verités les plus evidentes, et de soutenir les opinions et les erreurs contraires. C'est une maxime dans la

B

Theologie qu'encore qu'on ne puisse prouver positivement nos Mysteres, on peut néanmoins les prouver negativement, ~~Théologie qu'encore qu'on ne puisse prouver positivement~~ c'est à dire, répondre aux objections qu'on propose contre. En effet Dieu étant l'auteur de la raison et de la foy, l'une ne peut pas être contraire à l'autre. La raison doit servir à la foy et des la qu'elle lui est opposée et qu'on ne peut pas accorder l'une avec l'autre, il faut se defier de la raison, et la faire céder à la foy, et dire qu'elle n'a pas la verité de son côté, ~~et que~~
~~ceux qui prétendent le contraire~~.

C'est ce qu'Etienne Evêque de Paris a tres bien remarqué C
dans la condamnation qu'il fit en 1277 par l'avis des Docteurs en Theologie d'un grand nombre d'erreurs (celle se trouve à la fin du Maître des Sentences et dans la Bibliothèque des Evêques). Dans la Preface il se plaint de quelques uns de la faculté des Arts qui avançoient des nouveautés et des erreurs en des matieres qui passoient, dit-il, les bornes de leur faculté, et ensuite il parle ainsi. Dicunt enim ea esse nota et vera secundum philosophiam, sed non secundum fidem catholicam: quasi sint duae veritates contrariae, et quasi contrariam veritatem sacra scriptura sit veritas in dictis gentilium damnatorum, de quibus dictum est, perdam sapientiam sapientum, quia vera sapientia perdet falsam sapientiam. Ce fut dans cet esprit qu'entre ces erreurs il condamna les propositions suivantes: item quod naturalis Philosophus simpliciter debet negare mundi novitatem, quia innititur causis et rationibus naturalibus. fidelis autem populus potest negare mundi aeternitatem, quia nititur causis supernaturalibus. . . . item quod creatio non est possibilis, quamvis contrarium sit tenendum secundum fidem. . . . item quod resurrectio futura non debet credi, neque concedi a Philosopho, quia impossibile est investigari per rationem. Envo, quia etiam Philosophus debet captivare intellectum in obsequium fidei christi.

2° Les deux exemples que l'Auteur apporte, pris de la D
liberté qu'il prétend que personne ne sauroit accorder avec les Decrets de Dieu; et du mystere de la s^{te} Trinité contre le quel les Ariens anciens et nouveaux, et les Sociniens ont fait et font encore des arguments que personne, dit-il, ne peut résoudre

3

résoudre, ces deux exemples, dis-je, sont allégués très mal-
a-propos et sont fort dangereux. Car il est très faux de
dire qu'il n'y a personne qui puisse satisfaire à ces diffi-
cultés contre la liberté et contre le mystère de la s^{te} Trinité,
puisque en effet on y a toujours répondu et on y répond encore
tous les jours. Et si ces arguments et ces difficultés sont si
forts qu'il n'y a personne qui puisse les résoudre, ceux qui les
font, et qui ne voient pas la liberté ou la Trinité, auront
raison de demeurer dans leurs opinions, puisqu'elles sont
si bien prouvées, qu'on ne peut répondre aux preuves
sur les quelles elles sont établies.

E

3. Il a tort d'alléguer ici l'autorité de Descartes pour
appuyer cette maxime générale: Personne ne peut résoudre
les difficultés qu'on peut faire contre les vérités les plus
évidentes, en disant: c'est pour cela que Descartes a eu raison
d'avancer cette maxime, qu'il ne faut pas nier ce qui est clair,
quoiqu'on en infère quelque chose obscur qu'on ne peut con-
cevoir. Car 1^o la philosophie de Descartes a été censurée et
défendue si souvent et par tant de jugemens et d'autorités
différentes, que du moins en des matières qui ont rapport à
la Théologie, ce devoit rendre suspecte une opinion que de la
fondre sur l'autorité de ce philosophe. 2^o avec cet axiome
on se donnera facilement la liberté d'enseigner et de sou-
tenir tout ce qu'on voudra; sous prétexte qu'on le voit clai-
rement, sans se mettre en peine des suites fâcheuses contrai-
res à la foi, aux bonnes mœurs &c. Quelque certaines ou
même évidentes, et quelque importantes que soient les
vérités opposées à ces nouveautés et à ces erreurs: d'autant
plus que suivant ces M^{rs} chaque particulier en juge
de l'évidence qu'il dit avoir de son sentiment. Cela con-
duit à rejeter toute autorité, et à causer de grands troubles
dans la Religion par toutes sortes de nouveautés, et par
l'attachement à son propre sens. - - - Cette maxime
pernicieuse revient à cette proposition, que les Professeurs
en Philosophie dans l'Université de Paris ont promis
par écrit en 1691 et en 1704 de ne pas enseigner. En
Philosophie il ne faut pas se mettre en peine des consé-
quences fâcheuses qu'un sentiment peut avoir pour la
foi, quand même il paroîtroit incompatible avec elle,
non obstant cela il faut s'arrêter à cette opinion, si elle
semble évidente.

f.

Probando scientiam, fidem et opinionem non posse stare simul, sic habet auctor. Sed solam scientiam sic persuasus est animus, ut persuaderi amplius non possit. . . . Unde fidem et opinionem inutiles reddit.

1^o ces expressions sont dures et même fausses. Car la foi aiant un motif plus certain que la science, et étant plus certaine suivant le sentiment commun des Theologiens, fondé sur ce que la foi a pour motif Dieu même, sa verité infinie; et la science un motif créé et naturel, l'esprit peut et doit être plus persuadé, plus déterminé par la foi que par la science: et même entre les motifs scientifiques il y en a qui sont plus certains et évidents que d'autres; les premiers principes par exemple sont plus certains et évidents que les conclusions; et les conclusions prochaines de ces 1^{ers} principes le sont plus que les conclusions éloignées. Ainsi quoique l'esprit soit persuadé en vertu de ces conclusions, il peut l'être davantage par le motif des principes, et a plus forte raison par le motif de la foi.

2^o sans entrer dans l'examen du sentiment de l'auteur, ni du sens auquel il le soutient, on ne doit pas dire que la science, la connoissance certaine et évidente d'une verité qui est aussi révélée de Dieu, rende la foi inutile en celui qui a cette connoissance évidente. Cette expression est trop dure. Si cela étoit véritable, un homme sçavant ne pourroit plus faire d'actes de foi touchant les verités qu'il connoît d'ailleurs évidemment, par exemple touchant l'existence de Dieu, sa providence et ses autres perfections connues par la raison et par la lumière naturelle, touchant l'immortalité de l'âme, la liberté de l'homme, touchant les 1^{ers} principes de la loi naturelle dans la morale. Cependant ces verités sont révélées et sont l'objet de la foi; et tout chrétien est obligé de les croire de foi divine, du moins pour la plus part. En effet la science feroit grand tort à un homme baptisé qui deviendroit sçavant, puisqu'avant que d'être sçavant il faisoit des actes de foi sur ces verités révélées de Dieu, et que l'étant devenu il cesserait d'en faire, et il ne pourroit plus même en faire.

3^o L'auteur n'a pas du avancer, comme il fait ici, qu'il n'y a quasi que l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme qui soient en même temps l'objet de la science et de la foi (il avoit dit dans son cours précédent qu'il n'y avoit que ces deux choses la tantum) la fausseté de cette proposition pavoit clairement par plusieurs autres exemples qu'on vient d'apporter: elle

73
5
elle est contraire au sentiment commun, et elle est dangereuse, car il s'ensuit que les autres vertus ci-dessus marquées et d'autres semblables ne sont pas ou révélées de Dieu et l'objet de nôtre foi, ou qu'elles ne sont pas prouvées certainement par la raison, ce qui seroit une occasion de scandale et de chute aux libertains et aux esprits foibles, quoiqu'en différentes manières.

Ex Metaphysica.

3
Intellectus patitur, non agit. Intellectio dici tantum potest adfectio vitalis, non actio. Afirmatio veri et negatio falsi est — aliquod bonum quod allicit voluntatem. Intellectus non est — adfirmare vel negare, voluntatis est iudicare. Iudicium pertinet ad voluntatem, non ad intellectum: Nam iudicium pertinet ad eam facultatem cuius est agere. Sed solius est voluntatis, ^{agere} adfirmare et negare, non autem intellectus.

Remarques

A Ces opinions et ces manières de parler sont nouvelles, contraires à celles de tous les Theologiens depuis le commencement de la Theologie scholastique jusqu'à present, et même aux expositions des Doctes; Par exemple, lorsque les uns et les autres expliquent le mystere de la s^{te} Trinite, et quand ils parlent de la foi et de ses actes. Il est d'une dangereuse consequence de s'éloigner ainsi du commun langage de l'Eglise, et sur tout d'instruire et d'élever dans cet esprit de jeunes gens, de jeunes philosophes, dont la plus-part doit étudier en Theologie, et instruire ensuite les fideles de nos mysteres. On doit toujours se defier de ces sortes de nouveautés. L'histoire ecclesiastique nous montre assez combien elles ont fait de peine à l'Eglise. C'est elle qui fait les expositions qui lui conviennent pour expliquer nos mysteres, c'est à elle de les fixer, et les philosophes catholiques doivent s'y conformer et s'y soumettre.

B.

C

Ex eadem Metaphysica.

4
In ipso eius fine, ubi dicitur habitus intellectuales non essentiales spirituales menti superadditas, sed esse corporeos quoad substantiam, sic habet. Obijciens 3^o habitus supernaturales et infusi, nempe fides, spes et claritas sunt entitates ipsi menti superadditæ et ab ea distinctæ, ut docent vulgò Theologi. Ergo habitus morales et acquisiti sunt entitates aliquæ menti superadditæ

Respondeo 1^o minimè conjunctum esse cum iis quæ de fide sunt circa habitus supernaturales, quod credatur eos esse entitates menti nostræ superadditas et ab ipsa ita separabiles ut sine ipsa consistere queant; illudque ab Ecclesia prorsus definitum non esse, sed communem sententiam esse Theologorum

Opinionem intellectui maxime arduam, quam explicare pene solos Theologos esse debet. Hoc unum de habitibus infusis credere tenentur catholici omnes, scilicet eos esse qualitates quadam a Deo mentibus nostris inditas in eaque permanentes; adeoque fidem, spem et charitatem, dona spiritus sancti, gratiam habituales et sanctificantem ac justificantem in mente juxta habere, ipsique esse intrinsecam, non extrinsecam tantum et imputatam. Id quippe secundum doctrinam Apostoli Epistolae ad Rom. cap. 5. adversus heterodoxos definivit Concilium Tridentinum sess. 6. cap. 7. his verbis: charitas Dei diffunditur in cordibus eorum qui justificantur ac ipsis inhaeret.

Respondeo 2^o dato antecedente negando consequentiam et paritatem. Ratio disparitatis est quod habitus supernaturales et infusi producantur a Deo in nobis sine nobis; habitus vero naturales et acquisiti occasione quorundam motuum qui in cerebro fiunt, a nobis comparantur. Deus autem potest novam in nobis entitatem ponere, quod ^{ipsi nos} non possumus. Unde etiamsi habitus supernaturales dicebantur entitates a Deo in mente nostra positae (qua de re Theologos audiendos esse putamus) non tamen inferre licet habitus naturales esse entitates quadam menti superadditas, quae proinde ab illa separari possint, quum ne facultates quidem mentis ab ea distinguantur tanquam entitates.

Remarques

1^o L'Auteur dans sa 1^{re} réponse paroit porte' a cette nouvelle opinion, la quelle est contraire au sentiment commun des Theologiens, cōme il le reconnoit lui-même, a sçavoir que les habitudes surnaturelles ne sont rien de spirituel distingue de l'ame, non plus que les naturelles selon son opinion, qu'il a tâché de prouver en cet endroit. Cela semble opposé au Concile de Trente qui dit que l'homme les reçoit de Dieu par infusion et qu'elles soient inherentes dans son ame. Cette opinion est une de celles que les Professeurs en Philosophie dans l'Université se sont engages de ne pas enseigner, concie en ces termes. La foi, l'esperance, la charité et genevalement les habitudes surnaturelles ne sont rien de spirituel distingue de l'esprit et de la volonté.

2^o Un Philosophe chrétien et catholique ne doit pas favoriser des opinions contraires aux sentimens communs des Theologiens: autrement et lui et ses disciples s'accoutumants a cette conduite se donneroient la liberté de detruire la Theologie commune, et quant aux expressions et quant aux sentimens, ce qui seroit d'une facheuse consequence. Les Conciles, même genevaux ont beaucoup de gard dans leurs Definitions

7

definitions au sentiment commun des Theologiens, et ce sont eux qu'ils consultent avant que de decider des matieres de la religion. L'Auteur cependant pavoit ne s'en pas mettre en peine, il ajoute même que leur doctrine touchant les habitudes surnaturelles est tres difficile a entendre (il avoit dit auparavant, pres que incomprehensible) et que c'est leur affaire de l'expliquer. Il semble ici et ailleurs dans cette maxime, qu'on peut suivre toute opinion, pourvu qu'elle ne soit pas heretique, et que la contraire ne soit pas definie cōme de foi par L'Eglise. Ce qui est tres faux et tres pernicieux.

C 3^o Il est de la foi que les enfants reçoivent par infusion dans le baptême ces habitudes surnaturelles, et qu'elles demeurent en eux, quoiqu'ils n'en fassent point des actes suivant le Concile de Trente; et encore qu'ils ne les reçoivent pas quant a l'usage pour cet age la suivant la Clementine de Summa Trinitate et fide catholica Quod verum, ils ne laissent pas de recevoir les habitudes par l'infusion que Dieu leur en fait, qui est le sentiment plus probable et plus conforme a celui des Doctes et des Theologiens modernes. Ce sont les paroles de la Clementine. En effet ces enfans ne sont pas alors en état de faire des actes de la foi, ni des autres vertus, nondum valentes credere, dit St. Augustin. Leurs organes ne sont pas disposés cōme il est necessaire, afin que l'ame puisse faire des actes spirituels et surnaturels. C'est la pensée de tout le monde et l'idée contraire est une imagination dans laquelle Luther s'est laissé aller pour defendre ses erreurs, la quelle on a blâmée et combattue par bien des raisons dans cet heresiaque.

D 4^o La 2^e réponse ne satisfait pas. Car outre qu'il s'ensuivroit que les causes secondes et l'homme en particulier ne pourroient produire aucune nouvelle chose ou entité, c'est Dieu-même, cōme dit expressément L'Auteur, qui produit, qui crée en l'ame tous ses actes et ses habitudes naturelles; et il repete souvent dans sa philosophie que l'ame produit ses actes et ses habitudes, ou plutot, cōme il dit, Dieu les crée en elle a cause de l'union qu'il a établie entre elle et le corps par sa seule et tres libre volonte', en sorte qu'il a resolu que ces habitudes et ces actes naturels seroient produits en l'ame, lorsqu'il se feroit certains mouvements dans le corps. Dieu donc produit lui-même et crée en l'ame les habitudes naturelles aussi bien que les surnaturelles suivant la doctrine

de cet Auteur, et cela purement parceque Dieu la voulu ainsi. Il voit bien sans doute la foiblesse de cette seconde réponse, et qu'elle l'engage a revenir a la premiere et de s'y arrêter en ne reconnoissant pas les habitudes surnaturelles, cōme quelque chose de spirituel et reellement distingué de l'ame.

Ex eadem Metaphysica.

Conclusio 5^a Deus movet etiam physicè voluntatem humanam motione speciali per gratiam ad actus bonos et supernaturales, puta ad actus fidei, spei et charitatis.

Conclusio 6^a Deus non præmouet physicè præmotione speciali, ut vulgò sentiunt Thomistæ, voluntatem creatam in actibus liberis, sive ut loquuntur Deliberatis qui naturæ vires non superant, præsertimque in malis. Probatur 1^o Deus physicè non præmouet præmotione speciali in actibus liberis, seu, ut vocant, Deliberatis naturæ vires non excedentibus, eam facultatem quam activam fecit et actuum suorum Dominam, ita ut eos ponere possit vel non ponere ad libitum. Atqui Deus voluntatem humanam activam fecit et actuum suorum Dominam, ita ut eos ponere possit vel non ponere ad libitum. Ergo.

Remarques

La preuve de cette 6^{me} Conclusion fait penser que l'on n'est pas libre en faisant des actes surnaturels, et que la grace efficace, étant une prèmotion physique, necessite la volonté. Car ce raisonnement est tout naturel. Dieu ne prèment pas physiquement une faculté qu'il a fait active et maîtresse de ses actions pour les faire et ne les pas faire. C'est la majeure de la preuve. Or est-il que Dieu prèment physiquement par la grace efficace la volonté quant aux actions surnaturelles, c'est la conclusion précédente. Donc la volonté n'est pas active et maîtresse de ses actions surnaturelles. Ou bien. Or la volonté est active et maîtresse de ses actions surnaturelles. Donc Dieu ne la prèment pas physiquement quant aux actions surnaturelles. Rien de plus juste et de plus naturel que ce raisonnement.

Ex eadem Metaphysica

Mens humana est spiritalis seu cogitans. Conceptus ejus est substantia cogitans, sicut corporis idea est substantia extensa. Ejus vita que in cogitatione consistit, ab ejus existentia separari non potest. - 2^o mens nostra vivit

vivis : nam quum semper cogitet, ejusque vita in cogitatione posita sit, minimè subsistere potest quin vivat.

Remarque

- A Cette opinion est contre le sentiment ordinaire des Theologiens, des Philosophes et du commun des hommes, ausibien que contre l'esperience. La raison est celle qu'on a apportée cy-dessus, sçavoir que les organes ne sont pas disposés pour donner lieu d'agir a l'ame qui depend de ses organes pendant qu'elle est unie au corps. Cette nouvelle opinion touchant l'essence de l'ame raisonnable est sans fondement, ou elle n'en a que de ruineux et de mauvais, telle qu'est celui-ci que l'essence de la matiere consiste dans l'étendue actuelle. Toutes ces nouveautés sont dangereuses.
- B.

Ex eadem Metaphysica

7

Postquam dixit Auctor suas esse partes ex innumevis perversionibus quas veteres et recentes Philosophi adhibuerunt ad demonstrandam animæ immortalitatem, efficaces in medium proferre, hanc secundam proferit demonstrationem ex omnium rerum naturalium, inquit, conditione desuntam. Mens humana deterioris non est conditionis quam alia inferioris ordinis substantia, puta corpus aut pars corporis. Atqui corpus a mente avulsam, aut pars corporis a sua comparte separata subsistere postulat. V.gr. certum est certitudine physica vatum a trunco avulsam etiam combusto et in pulverem redacto trunco debere remanere. Certum quoque est certitudine metaphysica rem creatam per se deficere non posse, sed tantum si Deus concursum suum ad existendum ipsi subduerit. Deus vero hunc concursum denegat uni parti preterea alia a qua minimè pendet. Ergo mens a corpore separata non interit. Ergo soluto corpore Deus menti concursum non denegat ad subsistendum, sed tam mentem ipsam quam corpus — conservat, cum hoc tamen discrimine quod corpus ut pote ex partibus compositum varias mutationes subeat, mens vero quæ simplex est, integra et incorrupta remaneat.

Remarques

- A L'Auteur declare ici d'abord qu'il va donner les plus fortes preuves qu'on puisse apporter pour demontrer l'immortalité de l'ame. Cependant celle-ci paroit tres foible, mauvaise, et elle donne lieu de croire que l'ame raisonnable n'en pas

plus immortelle que le sont les corps et les choses corporelles. Car cette preuve n'établit l'immortalité de notre âme que sur l'immortalité des corps. Or les corps, un lion, un chesne, du feu ne sont pas immortels, ils ne demandent pas de leur nature de subsister toujours et d'être conservés de Dieu. Au lieu que l'âme le demande de sa nature et par elle-même, étant une substance spirituelle. Si donc l'âme raisonnable n'est immortelle qu'autant que le sont les corps et toutes les choses naturelles, elle n'est point immortelle. En effet tous les jours les corps et les choses matérielles périssent et sont détruits, les bêtes, les plantes, et toutes les choses inanimées et terrestres cessent d'être et périssent.

Ex Physica generali

Materia definienda est substantia extensa . . . Extensio
concepitur tanquam materia differentia . . . Conclusio.
~~materia~~^{extensio} idem modum a nobis concipitur, est substantia
extensa. Extensio est id quod primum in ea concipitur, et
ratio est omnium ejus attributorum . . . Extensionis et
materiae idea inseparabiles seu potius eadem sunt; exten-
sionem si tollas, materia nec est nec concipitur.

Quod vero adinet ad mysterium Eucharistiae, inquit auctor, dicunt Cartesiani se non teneri ad explicandum modum quo christus in eo latet et continetur. Putant ergo integrum christi corpus sub minimo hostiae fragmento contineri, et parva quereus in glande, ut pullus in ovi cicatricula continetur. Imo existimant ad mysterii huius fidem pertinere quod christi corpus in eo extendatur. Addunt consequenter Cartesiani communem Divisateticorum sententiam errare aliquo, si minus in verbis aut in ipsorum voluntate, certe in percipiendi modo non cavere.

Comparatio utriusque sententiae
et de ambabus iudicium.

Sententia Beripateticorum nec ratione clarè probatur, nec fide constanter stabilitur, innititur tantùm tradita a quibudam Theologis mysteriis Eucharistia et quorundam Christi miraculorum explicatione obscura et incerta.

Quae de fide sunt in mysterio Eucharistiae, Beripateticorum
sententiam minime adstruunt, imò, ut Cartesiani scitè
arguunt, eam evertere videntur.

Explicationes tradita a Derivateticis circa mysterium

Eucharistia ad arbitrium ficta sunt.

Contra sententia Cartesianorum ratione evincitur, fidei non adversatur, imò quantum fieri potest, mysteria ejus explanat. . . . Mysterii Eucharistia fides et doctrina postulare videntur, ut christi corpus omni extensione non spoliatur. . . . Neque in se suscipere debet Philosophus ut sententiis suis exponat fidei mysteria quae Deus latere nobis voluit, nec omnino explicarunt Patres et Concilia. Quod si temerè tentaret, eo ipso vel contemnendus Philosophus habendus est, vel suspectus Theologus. Nam si obscuris principiis exponat mysteria fidei, spernenda ejus philosophia quae obscuris principiis innititur; si clavis et facilibus, timenda hujus theologia; in iis enim quae ad religionis dogmata spectant, odiosa novitas est et vehementer suspectanda facilitas, ut dicimus in Metaphysica.

Impediri non debemus a tenenda Cartesianorum sententia, quòd Theologi complures tunc temporis a Desipateticorum partibus stare ament, tum quia indignes etiam Theologi has dederunt, tum etiam quia incertae quas Theologi mysteriorum explanationes dederunt, articulos fidei non constituunt, nec principiorum aut regularum instar esse debent apud Philosophos, nec ideis clavis et distinctis praeponderare.

Remarques

A

Cette opinion, l'essence de la matiere n'est rien que l'étendue actuelle, est encore une de celles qu'il est défendu d'enseigner dans l'université, concie en ses termes. La matiere des corps n'est rien autre chose que leur étendue et l'une ne peut être sans l'autre. C'est particulièrement ce sentiment, et celui qu'il n'y a aucun accident physique et reel distingué et separable de la matiere qui doit être rejeté dans la Philosophie de Descartes, parcequ'il paroît incompatible avec le mystere de l'Eucharistie, et qu'il en détruit absolument l'explication recie dans l'Eglise depuis tant de siècles, appuiee par les Conciles de Constance et de Trente, soutenue par tous les Theologiens et conforme a la pensée commune des Fidels.

Il est tout évident par la seule lecture de cette Dissertation de l'Auteur, qu'il ne prouve nullement son opinion qui est nouvelle et contraire au sentiment commun des Philosophes et des Theologiens, Non-obstant

cela et tout ce qui vient d'en être dit, non-obstant les
 defenses et censures de cette philosophie en general et de
 cette opinion en particulier il avance hardiment avec
 les Cartesiens, qu'il appartient a la foi du mystere de
 l'Eucharistie que le corps de nôtre-Seigneur y soit eten-
 du, que le sentiment contraire des Peripateticiens (c'est-à-
 dire de toute la Theologie) est erroné, et qu'il est détruit
 parceque la foi nous enseigne.

Il ne faut pas s'étonner apres cela s'il conclut que
 le sentiment commun dans l'Eglise n'est appuyé ni sur la
 foi, ni sur la raison, mais seulement sur les explications que
 quelques Theologiens donnent de l'Eucharistie et de quelques
 miracles de nôtre-Seigneur, les quelles sont obscures, incertaines
 et feintes a plaisir. En quoi néanmoins il est clair qu'il
 manque au respect qui est dû a tous les Theologiens
 et pour ainsi dire a toute l'Eglise, aussi bien que dans
 la maniere dont il parle de Dieu et de leur sentiment en
 cette matiere et a cette occasion, cômme il fait en d'autres,
 en disant qu'ils ne doivent pas nous servir de regle quand
 il s'agit d'expliquer nos mysteres; que les explications
 qu'ils en donnent, ne font pas des articles de foi, et qu'elles
 ne doivent pas l'emporter sur les idées claires et distinctes
 qu'on a du contraire; qu'un Philosophe seroit méprisé et
 un Theologien seroit suspect s'ils prétendoient expli-
 quer nos mysteres, soit que ce fut par des principes
 obscurs, soit que ce fut par des principes clairs; et qu'en-
 fin les celebres Theologiens ont abandonné le sentiment
 commun qu'il appelle celui de quelques Theologiens de
 ce tems, cômme si ce sentiment étoit nouveau, quoi qu'il
 ait toujours été enseigné et tenu dans l'Eglise depuis
 un grand nombre de siècles, cômme il l'est encore par
 tout, excepté par les Cartesiens.

d'Auteurs pour expliquer la maniere et l'étendue avec la
 quelle le corps de nôtre-Seigneur est dans ce mystere,
 dit qu'il y est tout entier sous la plus petite partie d'hostie,
 cômme un petit chene est dans un gland et un poulet dans
 la coquille d'un oeuf. Cette explication, cette comparaison
 s'accorde

s'accorde-t-elle bien avec la présence réelle, véritable et substantiel du corps de N.S. dans la sainte hostie? un chene est-il véritablement, réellement et quant a sa substance dans un gland, et un poulet dans la coquille d'un oeuf?

Enfin il semble ne s'accorder pas bien avec soi-même quand d'un côté il ne veut pas qu'un philosophe ni un Theologien explique nos mysteres; et de l'autre néanmoins il fait tout ce qu'il peut pour expliquer suivant son opinion le mystere de l'Eucharistie, il fait son possible pour répondre aux objections qu'on lui fait sur ce sujet, et il tâche de prouver que son opinion est démontrée par la raison, et qu'elle eclaire les mysteres de la foi autant qu'on le peut faire.

Le Concile de Constance Session 18. condamne la proposition suivante come une des erreurs de Wiclef *accidentia panis non manent sine subiecto in eodem sacramento*. Et le Concile de Trente Sess. 13. De Eucharistia Can. 3^o si quis negaverit in venerabili sacramento Eucharistiae sub unaquaque specie et sub singulis cujusque speciei partibus, separatione facta, totum Christum contineri, anathema sit.

Etienne Evêque De Paris dont on a parlé ci-dessus, condamne encore come des erreurs les propositions suivantes: *item quod Deus non potest facere accident sine subiecto. item quod quum Deus non comparatur ad entia in ratione causae materialis vel materialis, non facit accident esse in subiecto, de cujus ratione est in actu inesse subiecto suo. Item quod accident existens sine subiecto non est accident nisi equivocè, et quod impossibile est quantitatem sive dimensionem esse per se; hoc enim esset ipsam esse substantiam. Item quod facere accident esse sine subiecto, habeat rationem impossibilis, implicantis contradictionem, ut credimus in Eucharistia.*

Ex eadem physica generali

Non tamen diffidentur recentiores Philosophi quin

forma hominis in se spectari sit substantia, ut pote quam non negant mentem ejus esse, tum quia definitum illud est a Clemente V. Pontifice Romano 1.^o Constitutione Clementina & porro in c. juris Canonici, quam Clementinam in Concilio Viennensi approbatam fuisse ait idem Pontifex; tum etiam quia ex ejus cum humano corpore conjunctione vi legis toties memoratae certae quaedam effluunt actiones et affectiones quae nulli alteri competere possunt quam homini, eumque ab omnibus aliis distinguunt. Sed existimant aliam esse variationem formarum substantiae merè corporeae.

Remarques

L'Auteur voulant distinguer l'homme de tous les êtres inférieurs et corporels quant à sa forme, et dire qu'elle est une substance, pour établir cela il rapporte l'autorité du Pape Clement V. et il lui fait dire que la forme de l'homme considérée en lui-même est une substance, et que sa Constitution a été approuvée dans le Concile de Vienne.

Mais 1.^o il rapporte très mal les paroles du Pape Clement V. car ce pape ne dit pas que la forme de l'homme est une substance, mais il définit que la substance de l'âme raisonnable est véritablement par elle-même et essentiellement la forme du corps humain, il défend de révoquer en doute ce sentiment et de tenir le contraire sous peine d'être regardé comme hérétique. Cette définition condamne l'opinion des Cartésiens qui veulent que l'âme n'est pas par elle-même la forme informante, comme parle l'Ecole, et la compagne du corps humain, mais seulement une forme assistante pour gouverner le corps, comme pourroit être un ange si Dieu le vouloit, et que ce n'est que par la pure volonté de Dieu sans aucune exigence de l'âme qu'elle est jointe au corps, et que son union avec le corps n'est pas substantielle, mais purement accidentelle, consistante en ce que quand il se fait quelque mouvement dans le corps, il se forme aussi quelque pensée dans l'âme, et cela seulement parce que Dieu l'a voulu, de même qu'à l'occasion des pensées de l'âme il se fait quelque mouvement ou impression dans le corps. Or le Concile définit que l'âme est essentiellement et par elle-même la forme du corps humain, et non pas la forme de l'homme.

2.^o suivant l'Auteur le Pape Clement V. dit en cet endroit que sa Bulle a été approuvée dans le Concile de Vienne. Ce n'est pas la précisément ce que dit ce Pape, mais sacro adprobante Concilio definimus, c'est-à-dire que lui à la tête et comme président du Concile, et le Concile conjointement avec le Pape font cette définition et déclarent hérétique quiconque sera d'un autre sentiment. C'est pourtant ce que font les Cartésiens, et peut-être que l'Auteur n'a pas voulu rapporter les

les paroles même du Pape et du Concile, parce que son opinion y est
 déclarée hérétique par tous les deux ensemble, c'est-à-dire, par l'Eglise
 universelle. Il n'y a qu'à voir les paroles de la Clementine.

De même Etienne Evêque de Paris met les propositions suivantes
 au nombre des erreurs touchant l'âme et l'entendement. Item quod
 intellectus non est forma corporis, nisi sicut nauta navis, nec est perfec-
 tio essentialis hominis. Item quod ex sensitivo et intellectivo non
 fit unum per essentiam, nisi sicut ex intelligentia et orbe hoc est
 unum per adpositionem. Item quod nulla forma ab extrinseco ve-
 niens potest facere unum cum materia. Ce même Evêque condamne
 au même endroit cette proposition. Item quod intellectus possibilis
 nihil est in actu antequam intelligat, quia in natura intelligibili
 esse aliquid in actu est esse actu intelligens. Il condamne par conséquent
 le sentiment de l'auteur et des Cartésiens que l'essence de l'âme
 raisonnable consiste dans sa pensée actuelle.

Ex eadem physica generali.

Conclusio 1.^a Forma corporum naturalium non est substantia
 quoddam materialis addita, ac proinde non dantur formae dissipate-
 ticorum novorum dissipaticorum sensu.

Conclusio 2.^a Forma essentialis seu substantialis corporum natura-
 lium nihil aliud esse videtur quam certa totius corporis singularumque
 partium dispositio, aut accidentium seu qualitatum congeries.

Remarques

Ne reconnoître pas de formes substantielles excepté dans l'homme,
 c'est penser contre le sentiment commun, tenu et enseigné jusqu'ici.
 Cette opinion a été expressément censurée par la Faculté de Théologie
 de Paris le 27^e 1624. Cette censure fut suivie deux jours après
 d'un arrêt du Parlement qui défend sous de graves peines de
 soutenir cette proposition et les autres contenues dans cette censure.

L'opinion qui rejette les accidents physiques réellement distingués
 de la matière a été aussi censurée expressément le même jour 27^e
 1624 par la même Faculté, et défendue par le même Parlement de
 Paris. Elle a été aussi condamnée par la Faculté de Théologie de Lou-
 vain en 1662. Et comme entre les opinions de la Philosophie de Descar-
 tes, il n'en parait pas de plus opposée à la Théologie accusée du
 mystère de l'Eucharistie, elle doit être censée être défendue et
 condamnée par tout où cette philosophie l'a été. On a rapporté
 ci-dessus le Concile de Constance qui condamne cette proposition de
 Wiclef, Accidentia panis non manent sine subjecto in eodem sacra-
 mento, et le Concile de Trente qui définit que D. S. est tout entier
 sous chaque espèce, et sous chaque partie de chaque espèce; et la
 censure qu'Etienne Evêque de Paris avoit faite avec les Docteurs
 en Théologie de cette proposition, et d'autres semblables: facere accidens
 esse sine subjecto habet rationem impossibilis implicantis contra-
 dictionem, ut credimus in Eucharistia.

16.

La Philosophie de Descartes a été défendue ou censurée en 1622 par la faculté de Théologie de Louvain; en 1663 à Rome sous Alexandre VII; en 1671 par la faculté de Théologie de Paris suivant le désir que le Roi en avoit fait paroître; en 1675 à Rome par Clement X. et par l'Université d'Angers suivant les ordres de S.M.; en 1677 par la faculté de Théologie de Caën; en 1678 par les chapitres généraux des B. de l'Oratoire, et de la congrégation des Chanoines réguliers de S.^{te} Geneviève; En 1691 et en 1704 par l'Université de Paris quant à quelques articles, et en 1693 par la maison de Sorbonne. Ajoutés les Censures et défenses faites par la faculté de Théologie de Paris et par le Parlement en 1624 de quelques opinions rapportées ci-dessus, et la condamnation des mêmes erreurs, et de quelques autres qu'on a aussi rapportées, faite au 13.^{me} siècle par Etienne Evêque de Paris de lavis des Docteurs en Théologie.

Cette Philosophie ne convient pas aux étudiants en Théologie, ni à la Théologie même accusée de ses maximes, de plusieurs ^{opinions} ~~particulières~~ particulieres et de ses nouvelles expressions et façons de parler. Elle est dangereuse en égard à l'esprit de nouveauté qu'elle communique et au mépris qu'elle inspire pour l'antiquité, pour les anciens auteurs, et en particulier pour le sentiment commun des Théologiens dont elle ne se met point en peine. Elle prend mal cette maxime; ce qu'on connoît évidemment est véritable et elle en abuse très souvent. Elle enseigne qu'il faut s'arrêter à un sentiment qui paroît évident, quoiqu'il semble incompatible avec la foi; que l'essence et la nature des choses dépend uniquement de la pure volonté de Dieu; ce qui est visiblement faux et très dangereux, particulièrement en morale; qu'il faut que ceux qui commencent d'étudier en Philosophie doutent de tout, suspendent leur jugement sur tout, même s'il y a un Dieu, qu'ils se défassent de tous leurs préjugés, jusqu'à ce qu'ils aient connu certainement la vérité par un long et sérieux examen.

On a décrit dans un autre cahier les Défenses et censures de la Philosophie de Descartes que l'on vient de marquer dans celui-ci. L.

Nota. Ce recueil de défenses et censures de la Philosophie de Descartes a été imprimé depuis chez Thiboust à la fin de la Philosophie de Dugarnel ancien Professeur de Philosophie du Collège de Clermont.

